

Choix de matières, M1 droit des affaires (Bordeaux)

Par **NoTimeForPseudo**, le 21/06/2016 à 14:26

Bonjour !

Je vais rentrer en M1 Affaires à Bordeaux, et je m'interroge quant au choix des matières.

Au S1, je dois choisir 2 matières entre :

- Droit International Privé général
- Droit de la distribution
- Droit du commerce international
- Droit patrimonial de la famille

J'hésite énormément entre les 3 premiers. Le DIPr me semble être la base, étant donné que je souhaite m'orienter vers des affaires internationales... Mais les deux autres semblent également indispensables.

Au S2, toujours 2 matières à choisir entre:

- Procédures civiles d'exécution
- Droit de la propriété industrielle et commerciale
- Droit spécial des sociétés
- Droit pénal de l'entreprise

Et là, c'est la cata, j'ai envie de tout faire ahaha

Quelqu'un aurait-il des conseils à me donner, des indications sur les matières incontournables à choisir ?

Merci beaucoup !!

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/06/2016 à 14:53

Bonjour

Étant donné que vous voulez vous orienter en droit des affaires internationales, il est préférable que vous preniez DIPr et commerce international au 1er semestre (jusque là c'est logique).

Ensuite, pour le second semestre je vous conseille le droit spécial des sociétés, mais en seconde matière je ne sais pas trop.

Par **NoTimeForPseudo**, le **21/06/2016** à **15:00**

Merci pour la réponse rapide !

Il est vrai que ça paraît logique dans ce sens, et je vais garder ce conseil en tête :)

Pour le S2, je pense compléter avec de la PI qui correspond également à mon projet (je pense à un M2 droit international des affaires ou PI, mon choix n'est pas totalement défini et les deux pourraient certainement se croiser).

Par **Visiteur**, le **21/06/2016** à **22:54**

Salut.

Fais attention avec le DIP, c'est une matière extrêmement intéressante certes, mais très compliquée, et bien souvent les notes de TD sont catastrophiques le 1er semestre dans cette matière... C'est un nouveau raisonnement particulier à assimiler.

Pour ton S2, je te recommande les 3 dernières fortement. Le droit spécial des sociétés, c'est clairement la fondamentale en droit des affaires. Le droit pénal des affaires est important aussi, et personnellement je regrette de ne pas l'avoir choisi moi-même.

Et surtout, pour les PCE, c'est important, mais surtout si tu te destines à la profession d'avocat (pour le CRFPA notamment) ou huissier.

Par **NoTimeForPseudo**, le **22/06/2016** à **19:49**

Bonsoir,

@Ezoah : Merci pour cette réponse ! Je n'aurai pas ce souci de la notation en DIPr, la matière n'est pas proposée en TD (mes TD sont imposés et sont du fiscal, entreprises en difficultés et bancaire). Je garde en tête ton conseil sur les PCE, car en effet, j'aimerais énormément être avocate.

J'ai une question, pour rebondir sur cette matière qu'est le droit pénal des affaires : à Bordeaux, l'intitulé est droit pénal de l'entreprise, j'avoue ne pas trop savoir ce que cela implique : moitié droit pénal des affaires, moitié droit pénal du travail ?

Je vais continuer à chercher un descriptif des matières pour être sûre, mais si tu as la réponse je suis preneuse :) !